RCS : ST NAZAIRE
Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00912
Numéro SIREN : 810 629 063
Nom ou dénomination : ABDL

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 8751

ABDL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 65, Avenue du Président Roosevelt
44250 SAINT-BRÉVIN-LES-PINS
RCS ST-NAZAIRE n ° 810 629 063

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 08 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le huit Juin, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David RIOU, propriétaire de 75 parts sociales,
- Madame Laurie TISSERAND, propriétaire de 75 parts sociales,

Soit un total de 150 parts sociales
Sur les cent-cinquante (150) parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur David RIOU, associé-gérant.

Il déclare être régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mise à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

DR TL

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports de la gérance, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 2 584,27 euros, de la manière suivante :

- La somme de ..... 2 584,27 euros
  affectée au compte autres réserve qui se trouve porté à la somme de 20 561,10 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre Monsieur David RIOU et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur David RIOU s'étant abstenu et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

DR

TL

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Madame Laurie TISSERAND et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Laurie TISSERAND s'étant abstenue et ses parts n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que la société a constaté dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant de 10 700,00 euros correspondant à la rémunération nette perçu par Monsieur David RIOU, au titre de son mandat de gérance. La société a pris en charge un montant de 524,00 euros correspondant aux cotisations sociales obligatoires du régime des travailleurs indépendants de Monsieur David RIOU.

L'assemblée générale prend acte que la société a constaté dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un montant de 10 700,00 euros correspondant à la rémunération nette perçu par Madame Laurie TISSERAND, au titre de son mandat de gérance. La société a pris en charge un montant de 1 261,00 euros correspondant aux cotisations sociales obligatoires du régime des travailleurs indépendants de Madame Laurie TISSERAND.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

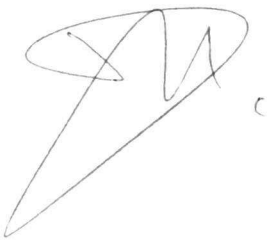
SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

Monsieur David RIOU **Madame Laurie TISSERAND**





ABDL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 65, Avenue du Président Roosevelt
44250 SAINT-BRÉVIN-LES-PINS
RCS ST-NAZAIRE n ° 810 629 063

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2023

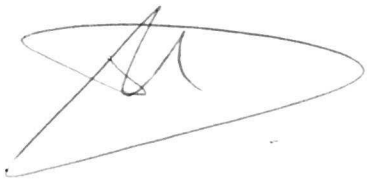
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 2 584,27 euros, de la manière suivante :

- La somme de ..... 2 584.27 euros
  affectée au compte autres réserve qui se trouve porté à la somme de 20 561,10 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
La Gérance



ABDL

65, AV. DU PRESIDENT ROOSEVELT

44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

Comptes Annuels au : 31 décembre 2022

APE : 5610A SIRET : 81062906300027

copie

certifié conforme à l'original

VILLANDRY & ASSOCIES
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE REGION PAYS DE LA LOIRE
7, Rue de Bretagne – 44410 SAINT-LYPHARD
Téléphone : 09 83 53 31 36 Télécopie : 09 55 80 77 44
E-mail : cabinet@villandry-associes.com – SIRET 802 665 497 00029
Site internet : www.villandry-associes.com

BILAN BIC - ACTIF

ABDL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22 Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	% de l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				68		61
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)	95 146		95 146		95 146	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				14		17
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	22 176	7 756	14 420		19 161	
Autres immobilisations corporelles	8 970	4 346	4 624		7 311	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				3		3
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 370		4 370		4 370	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**130 662**	**12 102**	**118 560**	**85**	**125 989**	**81**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				4		4
Matières premières et autres appro	5 486		5 486		5 627	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				1		3
Créances Clients et Cptes rattachés (3)						
Autres créances (3)	1 578		1 578		5 217	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	14 174		14 174	10	19 332	12
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**21 238**		**21 238**	**15**	**30 176**	**19**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**151 899**	**12 102**	**139 797**	**100**	**156 165**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	Valeurs au 31/12/21	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 500)	1 500	1 500		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	150	150		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	17 977	41 358	-23 381	-57
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 584	-23 381	25 965	111
SITUATION NETTE	22 211	19 627	2 584	13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**22 211**	**19 627**	**2 584**	**13**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	94 618	110 000	-15 382	-14
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 031	13 028	-9 997	-77
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 701	8 183	5 518	67
Dettes fiscales et sociales	6 235	5 327	909	17
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**117 586**	**136 538**	**-18 952**	**-14**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**139 797**	**156 165**	**-16 367**	**-10**
(1) Dont à plus d'un an	*79 127*	*94 618*		
(1) Dont à moins d'un an	*38 459*	*41 920*		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

ABDL

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 139 797,47 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 584,27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/03/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les éventuelles régularisations (Charges à payer, charges constatées d'avance, produits à recevoir ...) sur les cotisations sociales obligatoires selon la rémunération de la gérance n'ont pas été comptabilisées lors de l'arrêté des comptes clos au 31/12/2022.